



## RAPPORT DU MAIRE - 2024 FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

**Adstockoises, Adstockois,**

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je me dois de faire rapport à la population des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Je commenterai donc les états financiers de la Municipalité pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2024 et ferai part des indications préliminaires du présent exercice et de la rémunération des membres du conseil.

### **1. FAITS SAILLANTS DES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS**

Le budget 2024 qui a été adopté le 11 décembre 2023 était de 8 195 564 \$. Selon les états financiers non consolidés pour l'année se terminant au 31 décembre 2024, les revenus sont de l'ordre de 8 490 213 \$ (et de 11 069 818 \$ avec les investissements) et les charges totales de 8 992 282 \$ (montant qui tient compte de l'amortissement des immobilisations). Près de 75% des revenus de fonctionnement proviennent de la taxe foncière et près du quart des dépenses sont attribuables au transport (voirie). Il faut se rappeler que le réseau routier municipal est constitué de plus de 200 kilomètres.

Les revenus d'investissements se chiffrent à une hauteur de 2 579 605 \$. La Municipalité a reçu une contribution du promoteur du Mont Adstock d'une valeur de 1 552 941 \$. Cette contribution s'est matérialisée par la cession à la Municipalité de la station de traitement des eaux ainsi que des puits d'eau potable qui y sont rattachés. La Municipalité a également bénéficié d'un montant en aide financière de 839 770 \$ grâce aux subventions obtenues dans le cadre de la TECQ et des programmes en voirie.

Les principaux projets\* réalisés en 2024 sont les suivants :

- En matière de voirie : 228 000 \$ (pavage chemin J.E. Fortin);
- En matière de distribution d'eau potable et d'eau usées : 2 325 000 \$ (station d'eau potable Mont Adstock, Lac-du-Huit et rue des Écureuils);
- En matière de tri et conditionnement de matières résiduelles : 114 000 \$ (écocentre d'Adstock);
- En matière d'infrastructures : 150 000\$ (bornes de recharge)
- En matière d'équipements : 516 000 \$ (une rétrocaveuse, deux camions, des équipements de déneigement, de fauchage et de débroussaillage)
- Pour bonifier les infrastructures communautaires : 198 000 \$ (piste multifonctionnelle reliant le mont Adstock au Parc national de Frontenac).

En tenant compte des divers éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette à long terme et différentes affectations), l'excédent de fonctionnement pour l'année 2024 est de 476 247 \$. Après avoir affecté les montants aux réserves et pour les projets futurs, le surplus non affecté se situe à 462 390 \$.

L'excédent de fonctionnement affecté (diverses réserves à l'ensemble et aux secteurs) se situe à 2 006 358 \$ et se détaille comme suit :

- Annexion du territoire (appartenant au secteur concerné) :	19 002 \$
- Aqueduc et égout (appartenant aux secteurs concernés) :	593 908 \$
- Bâtiments et infrastructures :	108 190 \$
- Environnement :	230 844 \$
- Sécurité incendie :	65 000 \$
- Loisirs :	61 588 \$
- Matériel roulant :	96 443 \$
- Développement :	130 800 \$
- Administration municipale, fonds de roulements, élections :	697 583 \$

\*cela ne tient pas compte de tous les travaux et projets réalisés et qui ont été affectés au budget courant comme les projets environnementaux et autres travaux.

Le remboursement de la dette à long terme est de 479 927 \$ et les frais de financement de la Municipalité se situent à 7,2% des dépenses de fonctionnement (soit 643 364 \$ sur un total des charges de 8 992 282 \$).

L'endettement net à long terme de l'administration municipale est de 12 952 758 \$. Près du quart est attribuable directement aux secteurs (réseaux d'aqueduc et d'égout) et la majeure partie de l'endettement est en raison des investissements réalisés sur le réseau routier. Sans la part du gouvernement, voici le détail des règlements d'emprunt au 31 décembre 2024 :

25-03	Égout Sacré-Cœur-de-Marie	49 600 \$
117-10	Plans et devis du Centre intergénérationnel	89 400 \$
64-06	Mises aux normes réseau Saint-Méthode	617 800 \$
116-10	Construction Complexe sportif	836 400 \$
124-11	Construction du centre intergénérationnel	703 500 \$
205-17	Mise à niveau du Complexe sportif	567 400 \$
201-16 et 175-15	Réseau Lac Jolicoeur + camion-citerne et travaux de voirie	3 800 000 \$
142-12 et 234-18	Travaux rue Réjean + équipements roulants (voirie)	654 600 \$
262-20	Travaux de réfection de voirie (AIRRL et RIRL)	3 817 000 \$
273-21	Travaux de réfection de voirie (PAVL)	5 454 200 \$
234-18	Travaux entourant la route du mont Adstock et le rang 6	545 200 \$

L'actif (excédent accumulé) de la Municipalité d'Adstock s'élève à 28 881 338 \$.

## **2. LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

La vérification fut effectuée par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc au mois de mars-2025. Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que : à l'exception des incidences du problème décrit dans la section, Fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport du vérificateur externe a été déposé en séance publique le 12 mai 2025 et les états financiers vérifiés font l'objet d'une présentation dans l'édition estivale de L'Arrivage et sur le site Internet de la Municipalité à l'onglet vie municipale (finances et budget municipal).

## **3. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DU PRÉSENT EXERCICE**

Pour l'année 2025, la Municipalité dispose d'un budget de 8 744 627 \$. En date du mois de mai, les opérations se déroulaient sensiblement comme prévu. Par précaution, une actualisation budgétaire sera présentée aux élus à la fin du mois de juin. S'il y a lieu, l'équipe municipale fera les choix nécessaires afin de préserver un résultat équilibré.

## **4. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Régies par un règlement adopté en vertu de la « Loi sur le traitement des élus municipaux », la rémunération et l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité sont détaillées ainsi pour l'année en cours :

	<b>Rémunération de base</b>		<b>Allocation de dépenses</b>	
	<b>(lors de séances additionnelles : conseil, préparatoire, travail, ...)</b>			
Maire	19 571,69 \$	(195,71 \$)	9 785,91 \$	(97,86 \$)
Conseiller	6 523,86 \$	(65,25 \$)	3 261,93 \$	(32,62 \$)

## **CONCLUSION**

Nous prenons soin de gérer les affaires municipales en fonction de l'intérêt collectif. Nous soutenons les initiatives qui dynamisent notre communauté. Nous tentons de répondre aux besoins exprimés par nos différents secteurs dans la capacité de nos moyens. Enfin, soulignons le dévouement de nos employés(es) et remercions sincèrement nos organismes, nos bénévoles, nos artisans et nos entrepreneurs qui font la différence dans notre milieu. Merci de votre attention!